



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 16-090421**

**Adhésion à la Centrale d'Achats Durables et Innovants (CADI) - approbation**

**NOTA. /.** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

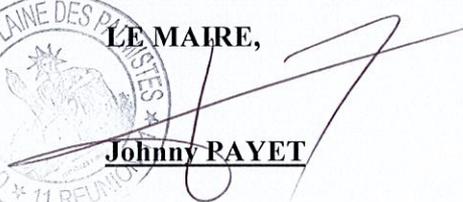
**Absents : 01**

**Procurations : 03**

**Total des votes : 28**

**Secrétaire de séance : Joan DORO**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

**LE MAIRE,**  
  
**Johnny RAYET**

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES**

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL  
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Johnny PAYET.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe - Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint - Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe - Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** AZOR Frédéric conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN - Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Sophie ARZAL

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM16-090421-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2021  
Date de réception préfecture : 20/04/2021

## Affaire 16-090421

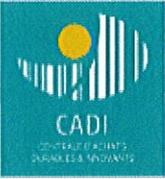
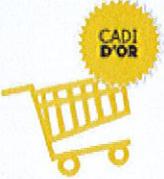
### Adhésion à la Centrale d'Achats Durables et Innovants (CADI) – approbation

Le maire informe l'assemblée de l'opportunité pour la Collectivité d'adhérer à la Centrale d'Achats Durables et Innovants (CADI), association loi 1901 constituée de personnes morales publiques ou privées et qui est considérée comme « un pouvoir adjudicateur », conformément aux articles L1211-1 et L2113- du Code de la Commande Publique, elle a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des adhérents acheteurs, les activités d'achat centralisées suivantes :

- L'acquisition de fournitures et de services ;
- La passation des marchés de travaux, et de fournitures ou de services

Suivant l'article L2113-3 du CCP, elle pourra également fournir une assistance à la passation des marchés (ou intermédiation contractuelle), sous formes différentes et dans un périmètre d'intervention défini dans les statuts de l'association.

Les offres d'adhésion sont les suivantes :

NOS OFFRES				
	Pour les structures dont les dépenses annuelles avec CADI sont < 15 000 € TTC			
Assemblée générale	✓	✓	✓	✓
Catalogue en ligne	✓	✓	✓	✓
Marchés subséquents	✓	✓	✓	✓
Intermédiation contractuelle			✓	✓
Conseil d'administration				✓
Abonnement annuel	<b>500 € HT</b> (542,50 € TTC)	<b>3 000 € HT</b> (3 255 € TTC)	<b>5 000 € HT</b> (5 425 € TTC)	<b>10 000 € HT</b> (10 850 € TTC)
Choix de l'offre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Les structures qui choisiront l'offre « Mini CADI » ne pourront pas commander plus de 15 000 € TTC sur l'année avec CADI. A tout moment, il sera bien sûr possible de basculer sur une autre formule en s'acquittant de la différence entre le tarif du nouvel abonnement souhaité et celui du « mini CADI » pour continuer à commander sereinement avec CADI.**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM16-090421-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2021  
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

**VALIDE** les termes du présent rapport,

**VALIDE** l'adhésion à la Centrale d'Achats Durables et Innovants (CADI) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2021 sur l'offre de : 3 000 € HT soit 3 255.00 € TTC annuelle,

**AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle de 2 000.00 € HT soit 2 170.00 € TTC pour 2021, montant au prorata de la date d'adhésion à Centrale d'Achats Durables et Innovants (CADI),

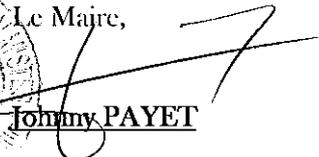
**AUTORISE** le versement de : 3 000.00 € HT soit 3 255.00 € TTC les années suivantes,

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,  
  
**Johnny PAYET**

